

Promouvoir un développement sectoriel harmonieux

Les problèmes de population sont aujourd'hui un axe majeur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Leur intégration aux politiques de développement constitue un gage de réussite du progrès des nations.

En Mauritanie, les questions de population ont été, depuis plus de deux décennies, au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Les politiques nationales qui ont été conçues et mises en œuvre ont permis la réalisation de remarquables avancées en matière de valorisation des ressources humaines.

En outre, les stratégies sectorielles retenues reflètent une cohérence avec les objectifs énoncés dans la première Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) adoptée par le gouvernement en juin 1995. Depuis, de vastes chantiers ont été ouverts pour traduire, en fonction des réalités sociales, les objectifs visés.

Dès lors, on comprend l'opportunité, dix années après, de faire le bilan des réalisations et de prendre en considération les connaissances nouvellement acquises pour élaborer une DPNP qui tienne compte aussi des évolutions probables du contexte national et de l'environnement mondial.

De nouvelles priorités de développement ont été formulées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Des politiques sectorielles ont vu le jour à la lumière des recommandations de la Conférence du Caire en 1994 et ceux des OMD. La présente DPNP doit beaucoup aux efforts entrepris en matière de collecte et d'analyse des données qui ont permis la réalisation, entre autres, du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2000, l'Enquête Démographique de Santé (EDSM) en 2001 et le profil de pauvreté en 2000.

Pour réussir cette DPNP réactualisée, on a tenu compte, entre autres, des objectifs du CSLP, des stratégies nationales sectorielles, notamment le Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE), la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) et le Programme d'Appui du Secteur de la Santé (PASS).

La DPNP prend force de trois axes fondamentaux à savoir l'état de la population mauritanienne, les objectifs stratégiques en matière de population en plus du cadre institutionnel et du plan d'actions.

Etat de la population nationale

La population nationale a connu, il y a 25 ans, de profondes mutations de ses structures sociales et de peuplement. Cette évolution est perceptible à travers quelques indicateurs dont une croissance rapide : la population a presque doublé en 23 ans. La population mauritanienne est passée d'une estimation de 1.097.000 habitants suivant les données de l'Enquête Nationale de 1965 à 2.508.159 habitants selon le RGPH entrepris en 2000.

Cette population a été également marquée par une sédentarisation et une urbanisation accélérées et anarchiques. Notre population est jeune dans la mesure où 41,8% des habitants ont moins de 15 ans est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les populations de 60 ans sont estimés à près de 5% de la population en 2004. Cette structure caractéristique des pays en voie de développement créé des pressions importantes sur les services sociaux essentiels : que sont l'éducation, la santé, la nutrition, l'emploi et le logement. Le suivi de la répartition par âge de la population est directement lié aux progrès en matière

d'enregistrement de l'état civil. D'où la nécessité de d'intensifier et de poursuivre les efforts déjà entrepris depuis quelques années, dans ce sens.

L'éducation

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à avoir accordé, depuis des décennies, une attention particulière à l'alphabétisation des adultes, notamment des femmes. Cette prise de conscience est avant tout motivée par la nécessité de briser le cercle vicieux de la pauvreté. A une certaine époque, 18 mauritaniens seulement sur 100 savaient lire et écrire. Les femmes, dans ce cas, étaient, moins de 10%. Les écarts étaient importants entre les urbains et les ruraux sédentaires et les nomades.

Ces dernières années, des pas ont été franchis : actuellement le taux d'alphabétisation a été porté à 57,2% en 2000, avec un écart considérable entre les hommes (63,9%) et les femmes (75%) ; entre les citadins (75%) et les ruraux (45%). Aussi, une vaste campagne d'alphabétisation a été engagée par les pouvoirs publics. Dotée d'un fonds de soutien au livre et à la lecture, elle se fixe pour objectif d'éliminer l'analphabétisme en 2006.

Le système éducatif a, pour sa part, enregistré de remarquables performances quantitatives au cours des deux dernières décennies. En 2003 le taux brut de scolarisation a atteint 91,7% dans le primaire. Le taux de scolarisation des filles a augmenté (48%), au cours de cette même année, au niveau de l'enseignement fondamental.

En fonction de l'intérêt qu'elle accorde à la scolarisation des filles notamment au niveau du fondamental, la Mauritanie a été citée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme modèle, dans son Rapport Mondial sur le Développement Humain en 2003. Malgré ces avancées, beaucoup reste à faire pour le développement réel de notre système éducatif.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de participation des filles est passé de 13,2% en 1990 à 21,3% en 2000 mais avec un meilleur taux de rétention des filles (38% de l'effectif féminin inscrit en 1ère année en 1997 atteignent en 2000 la 4ème année contre 26% des effectifs masculins).

La nouvelle réforme du système éducatif de 1999 vise l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son ouverture à travers des stratégies appropriées. Il s'agit, entre autres, de l'unification du système éducatif par l'existence de filière bilingue, du renforcement du 1er cycle par une année supplémentaire et l'introduction de matières scientifiques (physique, chimie et informatique) ainsi que du renforcement de l'enseignement des langues étrangères : l'anglais et le français.

La santé publique

Les pouvoirs publics ont, il y a des années, fourni d'importants efforts pour améliorer le secteur sanitaire, avec une couverture sanitaire qui est passée à 78% en 1998 dans un rayon de 10 km autour des sièges des unités sanitaires de base. Aussi, au courant de la même

année, un Plan Directeur National pour la Santé a été mis en place. Ce plan avait fixé des objectifs globaux conformes aux normes internationales. En outre, le Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) a réalisé une restructuration stratégique et organisationnelle du secteur ainsi qu'une décentralisation des responsabilités et des ressources en plus d'un renforcement des capacités de gestion.

Il faut reconnaître que les moyens matériels et humains, surtout les compétences, sont inégalement répartis entre les wilaya et à l'intérieur de celles-ci entre les centres urbains et les zones rurales. Il y a lieu de tenir compte de la décentralisation au sein du secteur pour généraliser les prestations et bien gérer le flux des malades qui quittent le terroir pour Nouakchott.

La santé de reproduction

La santé de reproduction (SR) a, par le passé, fait l'objet d'une Stratégie Nationale du " bien être familial ". La SR joue un rôle fondamental dans la vie de la famille. Par conséquent, elle doit bénéficier davantage de l'intérêt qui lui est accordé depuis plus d'une décennie. Malheureusement, les taux de mortalité maternelle et infantile ne connaissent pas encore une baisse sensible. Les problèmes liés à la SR, comme la stérilité, le suivi de la grossesse, les conditions d'accouchement, le suivi post-natal et les IST/SIDA devront être régulièrement abordés pour garantir une meilleure santé à la femme et à l'enfant. Des efforts ont été déployés en matière de santé de reproduction, notamment les composantes de la Stratégie Nationale de la Santé de la Reproduction.

Cette stratégie prend en compte entre autres l'amélioration et le bien-être familial, la prise en charge de la SR des adultes, la sensibilisation ainsi que la réduction du taux de mortalité maternelle. Des actions noires sont en cours de réalisation

Mise en place d'une Commission Nationale de Population

La Commission Nationale de Population (CNP) qui doit être maintenue et renforcée, a comme mission d'informer, conseiller et orienter dans les domaines de la population. Aussi, elle gère, coordonne suit et évalue les programmes d'actions entrepris par les agences gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre de la mise en œuvre de la DPNP.

- La CNP se compose de :
 - Un président nommé par le gouvernement
 - Des membres permanents représentant chacun les départements ministériels impliqués
 - Un conseil scientifique regroupant des personnalités scientifiques compétentes en matière des questions de population
 - Trois membres associés représentant les ONG actives dans le domaine de la population
 - Une structure permanente de soutien logistique et administratif et une structure permanente d'études, de suivi et d'évaluation.
- Ces deux structures sont logées au sein de la Direction du Développement Social.

en matière de SR. Il s'agit de l'accessibilité géographique aux populations les plus enclavées, la formation des personnels de santé et équipement des structures, l'amélioration de la qualité des services de supervision formative etc...

La sécurité alimentaire

L'aide alimentaire représente en moyenne 10% de l'aide publique au développement que reçoit annuellement notre pays. Pour une bonne gestion des crises et catastrophes naturelles, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a mis en place un Observatoire de la Sécurité Alimentaire (OSA) doté d'un mécanisme d'alerte. D'autres actions, telles que l'installation de filets de sécurité alimentaire dans le cadre du CLCP ainsi que la construction de digues dans la zone fluviale ont des effets positifs sur la sécurité alimentaire des populations.

Le document de la DPNP a traité également des problèmes du logement, de l'environnement, de l'emploi, de la famille, de la pauvreté, des handicapés, des personnages âgés, des jeunes (...). En fait, cette politique a pris en compte tous les paramètres des questions de population et de développement.

La promotion féminine

La promotion de la femme a connu des avancées considérables, ces dernières années. Du point de vue institutionnel et juridique, la création du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECT), en 1992 a traduit la volonté des pouvoirs publics de développer ce secteur. La ratification des principales conventions internationales (la CDE et la CEDEF), l'adoption du Code du Statut Personnel en 2001 plus favorable à l'émancipation des femmes constituent des pas significatifs.

L'éducation des filles fait l'objet d'un ensemble d'activités IEC et de sensibilisation en faveur de leur scolarisation prolongée. L'ouverture des cantines scolaires et de foyers d'accueil pour les filles déplacées (à l'étude) milite en faveur de la lutte contre les déperditions chez les filles en particulier. D'autre part, la

participation des femmes à l'emploi et au crédit est encore limitée mais la situation s'améliore depuis quelques décennies.

Les populations vulnérables

Les enfants et les adolescents constituent des franges de la population dont le développement est particulièrement sensible. Ils conditionnent l'avenir de toute la société. Les jeunes âgés de moins de 20 ans représentent 53,6% de la population totale du pays en 2004. Pour les années à venir et dans le cadre de la Politique Nationale pour la Jeunesse, il sera nécessaire de prendre en compte les problèmes auxquels ils font face. Les enfants ont, toutefois, besoin d'être surveillés et encadrés par les parents et à l'école.

Une enquête sur "l'avis des enfants sur la vision en Afrique" réalisée en 2000 a porté sur les questions les plus importantes pour les jeunes.

En matière de protection des droits des jeunes, des progrès ont été accomplis. Il faut agir encore plus dans le domaine du droit des jeunes à l'éducation, à la santé mais aussi à l'information qui, d'ailleurs, est un fait nouveau. Une attention particulière devra être accordée à la prévention de la délinquance juvénile, à la lutte contre la forme d'exploitation des enfants et aux dérives comportementales comme la consommation de l'alcool et des stupéfiants.

Toutes ces questions trouvent amplement de réponses dans le cadre de la Politique Nationale de la Jeunesse adoptée en mars 2004. Les grandes lignes de cette politique se résument dans la révision des textes juridiques de base, le renforcement des capacités, la promotion de l'emploi des jeunes pour une meilleure insertion socio-économique, la promotion des activités culturelles, socio-éducatives et sportives et la protection des jeunes et des adolescents.

La DPNP a pris comme fondement les objectifs et stratégies en matière de population. Il s'agit, dans ce cadre, de favoriser une répartition spatiale optimale de la population, d'accorder plus de place au suivi de la situation des immigrés et assurer un meilleur accueil aux revenants mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien-être de la femme et de l'enfant.

En ce qui concerne le cadre institutionnel et le plan d'action, la plupart des objectifs figurant dans la présente DPNP ont déjà été pris en considération dans le cadre des stratégies sectorielles. Il s'agit de s'en assurer, les y inclure en veillant à leur application effective. Pour cela, la coordination des actions dans l'espace et dans le temps devra être respectée.

Dès lors, la Commission Nationale de la Population (CNP) devra être maintenue et renforcée par des moyens d'appui pour le suivi, l'évaluation et la coordination (voir encadré). ■